

CONTRAT COLLECTIF « Prévoyance complémentaire »





Territoria Mutuelle



“ NOUS SOMMES
LA MUTUELLE CRÉÉE
PAR DES TERRITORIAUX
POUR LES TERRITORIAUX

Robert CHICHE, Président de TERRITORIA MUTUELLE

- **Complémentaire santé** : remboursement des frais de santé
- **Maintien de traitement** : en cas d'arrêt de travail prolongé et discontinu

TERRITORIA MUTUELLE, 1^{re} mutuelle retenue par les collectivités pour la prévoyance

UNE MUTUELLE DU GROUPE AESIO

UNE MUTUELLE À
TAILLE HUMAINE

120 000
PERSONNES
protégées

1800
COLLECTIVITÉS
adhérentes

1500
PERMANENCES &
RÉUNIONS INFOS
en collectivités

LA MUTUELLE DES
TERRITORIAUX DU
GROUPE AESIO

2^e
GROUPE MUTUALISTE
français

360
AGENCES
sur tout le territoire

1,7
MILLIARD €
de chiffre d'affaires

PLUS DE 1800 COLLECTIVITÉS NOUS FONT CONFIANCE

Depuis 2012, TERRITORIA MUTUELLE 1^{re}
mutuelle sélectionnée par les
collectivités :

- Les conseils départementaux et régionaux
- Les Centres de Gestion de la FPT et Métropoles
- Les communes, les agglomérations et les CCAS

● ● ● DIS

 **TERRITORIA**
mutuelle
Une mutuelle du Groupe AÉSIO

 Angoulême

Ville de
Besançon

niort agglo
Agglomération du Niortais

 LA
ROCHELLE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

 angers Loire
métropole
communauté d'agglomération

Loiret
votre Département

 GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

 Angers

 Région
Hauts-de-France

 DÉPARTEMENT
MEURTHE
MOSELLE

NIÈVRE
le département

 metz

 Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ORLÉANS
MÉTROPOLE

 ARDENNES
Conseil Départemental

Calvados
 LE DÉPARTEMENT

 Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT

 Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

 Maison des
Communes
de la Vendée

 SAPEURS POMPIERS
DE LA MOSELLE

POURQUOI SOUSCRIRE UNE GARANTIE : MAINTIEN DE SALAIRE ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Après 3 mois d'arrêts de travail, les agents territoriaux perdent 50% de leur traitement
- 2/3 des agents territoriaux ne sont pas couverts par méconnaissance de leur régime de prévoyance = **difficultés financières**
- Compenser la perte de revenus des agents en cas d'arrêts de travail consécutifs à une maladie ou un accident subis dans le cadre de la vie privée



LES AVANTAGES DE NOTRE SOLUTION

- Une **indemnisation en cas d'arrêts** de travail continus ou discontinus,
- Des prestations **exonérées d'impôt** sur le revenu,
- **La participation financière** de votre employeur
- L'engagement du versement des indemnités journalières dans un délai maximum de **8 jours**,
- La mise à disposition d'un **outil extranet** de suivi des indemnisations en temps réel,
- La **garantie assistance** à domicile incluse.

AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME CNRACL

(>28 heures de travail hebdomadaire)

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	1 an	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
Longue maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans
Maladie de longue durée (tuberculose, cancer, poliomyélite...)	5 ans	100% de votre salaire pendant 3 ans	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

(<28 heures de travail hebdomadaire)

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	1 an	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

AGENTS NON TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur			TERRITORIA MUTUELLE vous verse
		Ancienneté	100% de salaire	50% de salaire	
Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)	Selon l'ancienneté	< 4 mois	Néant	Néant	Complément de votre salaire pendant la durée du demi-traitement
		4 mois à 2 ans	1 mois	1 mois	
		2 ans à 3 ans	2 mois	2 mois	
		> 3 ans	3 mois	3 mois	
Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)	3 ans	Après 3 ans d'ancienneté	1 an	2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

2

NOTRE OFFRE « Prévoyance »

GARANTIE DE BASE : Garantie « Maintien de salaire »

LA GARANTIE LA PLUS IMPORTANTE ET INDISPENSABLE

Garantie Incapacité « Maintien de salaire » : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette.

- Taux de couverture du traitement à hauteur de **95%**

Au choix de l'agent :

Couverture du régime indemnitaire pendant les périodes à demi-traitement à hauteur de **95%**

- **Garantie invalidité :** si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **90%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et de votre régime indemnitaire si vous retenez la couverture de celui-ci
- **Garantie perte de retraite:** en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 6 PMSS (valeur 2019 : 20 262 €)
- **Garantie décès et PTIA :** En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal à 4 PMSS (valeur 2019: 13 508 €)

3

LES COTISATIONS

TABLEAU DES GARANTIES DU DISPOSITIF N°1

Garantie du RI incluse pour l'incapacité de travail et l'invalidité permanente.

Votre employeur participe sur la garantie de base uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Garantie obligatoire de base			
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN + RIN	0,95 % TIB + NBI + RIB
Garanties complémentaires optionnelles			
Invalidité permanente	Rente mensuelle	90% TIN + NBIN+ RIN	0,65 % TIB + NBI + RIB
Décès toutes causes et PTIA	Capital	4 PMSS	0,37 % TIB + NBI + RIB
Perte de retraite suite à invalidité	Capital	6 PMSS	0,29 % TIB + NBI + RIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut
NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute
RIB : Régime Indemnitaire Brut
TIN : Traitement Indiciaire Net
NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette
RIN : Régime Indemnitaire Net
PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
(valeur 2019 : 3 377 €)

SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur

AVEC LA GARANTIE RI

■ Maintien de salaire ■ Invalidité ■ Perte de retraite ■ Décès

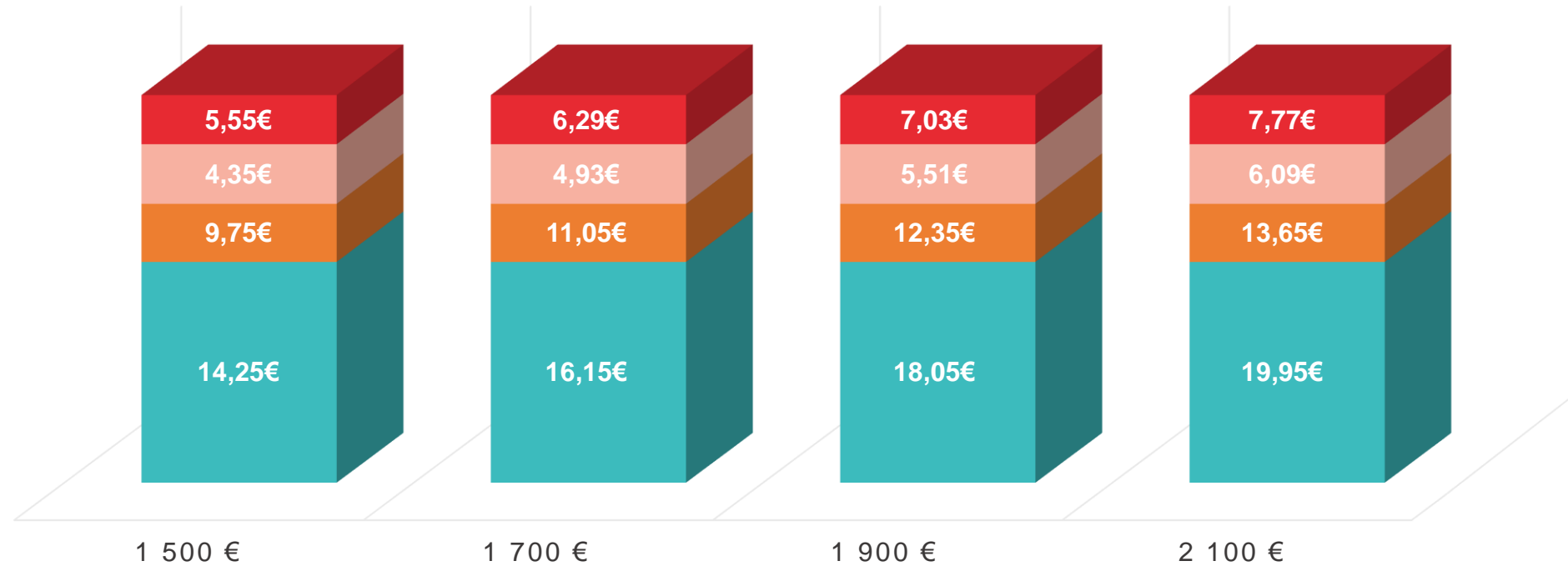


TABLEAU DES GARANTIES DU DISPOSITIF N°2

Pas de garantie du RI pour l'incapacité de travail et l'invalidité permanente.

Votre employeur participe sur la garantie de base uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

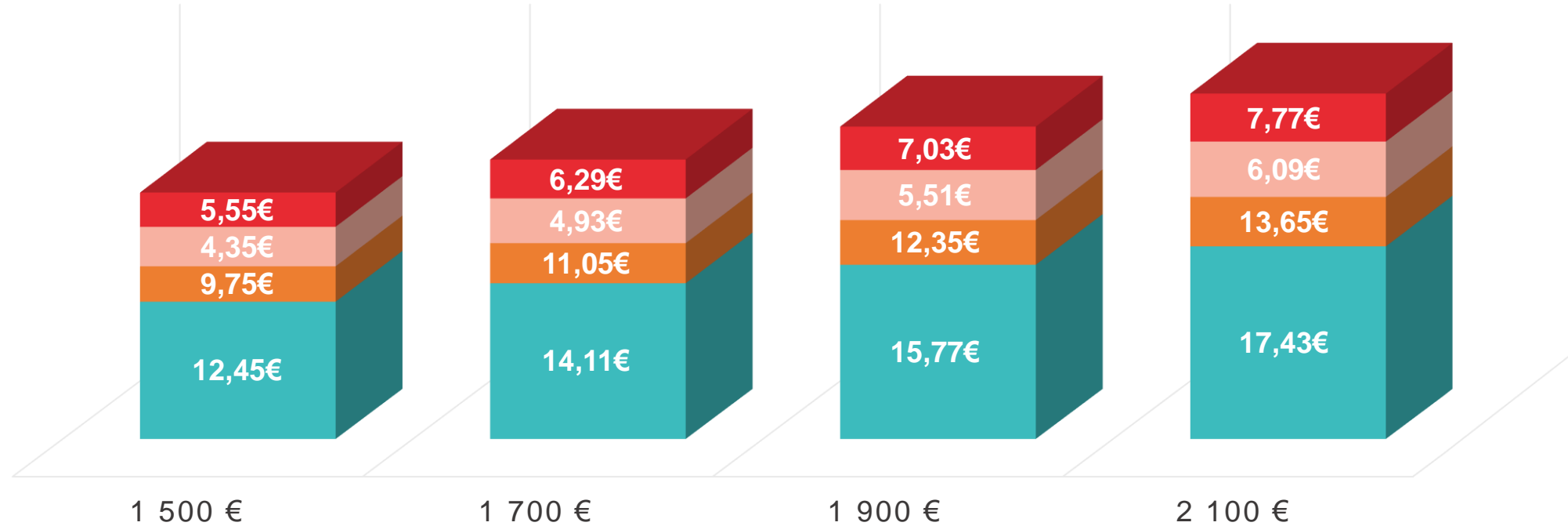
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Garantie obligatoire de base			
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN + RIN	0,83 % TIB + NBI + RIB
Garanties complémentaires optionnelles			
Invalidité permanente	Rente mensuelle	90% TIN + NBIN+ RIN	0,65 % TIB + NBI + RIB
Décès toutes causes et PTIA	Capital	4 PMSS	0,37 % TIB + NBI + RIB
Perte de retraite suite à invalidité	Capital	6 PMSS	0,29 % TIB + NBI + RIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut
NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute
RIB : Régime Indemnitaire Brut
TIN : Traitement Indiciaire Net
NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette
RIN : Régime Indemnitaire Net
PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (valeur 2019 : 3 377 €)

SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur

SANS LA GARANTIE RI

■ Maintien de salaire ■ Invalidité ■ Perte de retraite ■ Décès



4

NOS CONDITIONS D'ADHESION « Prévoyance »

- **Adhésion pour les agents en activité normale et en mi-temps thérapeutique:**
 - **Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat:**
 - **Adhésion** sans délai de stage – ni formalité médicale
 - **Passé ce délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois.**

- **Adhésion des agents en arrêt de travail pour maladie ou congé maladie fractionné**
- **Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat:**
 - **Soit** après une reprise effective de 30 jours continus de travail, avec signature d'une attestation sur l'honneur.
 - **Soit** sans délai, si l'agent peut justifier de l'adhésion préalable auprès d'un organisme d'assurance pour des garanties équivalentes.
- **Passé ce délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois**

5

Exemples de remboursements

Incapacité - Maintien de salaire

Intervient en cas de congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie de longue durée, de grave maladie et de mise en disponibilité d'office.

Versement d'indemnités journalières

À l'adhérent lorsqu'il se trouve momentanément dans l'impossibilité d'exercer son activité professionnelle par suite de maladie ou d'accidents de la vie privée.

Montant de l'indemnisation

95% du traitement net mensuel
Avec possibilité de couvrir les primes et le régime indemnitaire à 95% pendant les périodes à demi-traitement.

Jeanne est agent administratif et vit seule avec ses 2 enfants.

Elle perçoit chaque mois un salaire net de 1316€ (revenus brut 1565€)

Hospitalisée, suite à une mauvaise chute à son domicile, Jeanne a été en arrêt de travail pendant 8 mois.

Pendant
les 3
premiers
mois

L'employeur verse
100% du
traitement net

Puis
pendant
5 mois

L'employeur lui verse **50%** de
son traitement :
soit **une perte de 658€ par
mois** et au total **3290€** pendant
les 5 mois d'arrêt

- Pendant 5 mois, Jeanne percevra de TERRITORIA MUTUELLE

Avec la garantie maintien de salaire	
95% de son traitement	• 592 € par mois soit 2961€ pendant 5 mois
Avec l'assistance à domicile	• De la garde à domicile de ses enfants

A la suite de cette mauvaise chute, JEANNE **âgée de 45 ans** a des difficultés pour se déplacer et est en arrêt maladie. La commission de réforme ou le comité médical la reconnaît :


- **inapte à l'exercice de ses fonctions,**
- Et Jeanne **ne peut être reclassée** dans un emploi compatible avec son état de santé,

La CNRACL décide de l'admettre **en retraite pour invalidité**

Sa caisse de retraite lui verse une rente d'invalidité de 40% de son salaire net soit 526€ par mois son traitement net = 1316€)

**Soit une perte de revenus de
790€ par mois**

Grace à la garantie Invalidité, Jeanne percevra une rente Invalidité de la part de TERRITORIA Mutuelle, en complément de la pension de retraite

	Elle conserve 90% de son traitement	<ul style="list-style-type: none">• TERRITORIA Mutuelle lui versera chaque mois une rente de 658 €
	Et pendant 17 ans jusqu'à ses 62 ans	<ul style="list-style-type: none">• Soit plus de 134 232€ (hors revalorisation du point de l'indice)
	Avec l'assistance à domicile	<ul style="list-style-type: none">• De l'aide d'un ergothérapeute pour l'aider à réaménager son domicile

- Pendant 17 ans c'est-à-dire durant la période de retraite pour invalidité, Jeanne ne va plus cotiser pour sa retraite.
- Grâce à la garantie perte de retraite, à **62 ans**, âge légal de la mise en retraite, TERRITORIA Mutuelle va lui verser:
- Un capital de 20 262 € (valeur 2019)

- MARTIN, adjoint technique 2^{ème} classe décède dans un accident de voiture lors de son retour de congés à l'âge de 42 ans.
- Grâce à la **garantie capital décès**, TERRITORIA Mutuelle va verser un **capital de 13 508 €** à sa concubine et ses enfants.



L'ASSISTANCE

Notre contrat maintien de traitement comprend la garantie assistance dès le 1^{er} jour d'arrêt de travail de l'adhérent et/ou de son conjoint :

Des exemples :

En cas d'arrêt de travail suite à un accident, d'un décès d'un membre de votre famille, de troubles anxiodépressifs ...

En cas d'immobilisation à domicile pendant plus de 5 jours suite à une maladie ou un accident corporel

Assistance
psychologique
par téléphone
24h/24 et 7j/7

Garde
d'enfants

Livraison de
médicaments

Portage
d'espèces, de
repas

Livraison de
courses



Les démarches pour adhérer

POUR ADHERER c'est SIMPLE !

Si vous êtes déjà adhérent à TERRITORIA mutuelle :

Possibilité de faire votre simulation et votre demande d'adhésion en ligne http://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/CDG_33

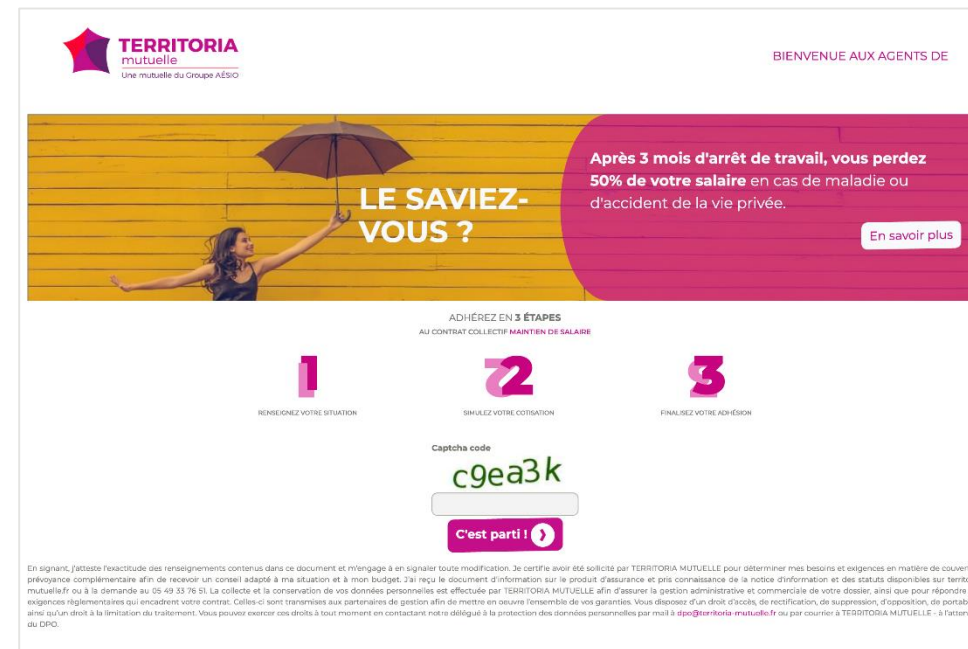
Ou

Pour connaître le montant de vos cotisations et pour un conseil personnalisé :

contactez votre conseiller spécialiste de la protection sociale :
05 49 33 76 51

Puis

Retournez votre dossier d'adhésion par voie postale :
en utilisant l'enveloppe T préaffranchie disponible dans votre Kit adhésion



TERRITORIA mutuelle
Une mutuelle du Groupe AÉSIO

BIENVENUE AUX AGENTS DE

Après 3 mois d'arrêt de travail, vous perdez 50% de votre salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée. [En savoir plus](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

ADHÉREZ EN 3 ÉTAPES
AU CONTRAT COLLECTIF MANTEN DE SALAIRE

- 1 RENSEIGNEZ VOTRE SITUATION
- 2 SÉLECTIONNEZ VOTRE COTISATION
- 3 FINALISEZ VOTRE ADHÉSION

Captcha code
cgea3k
[C'est parti !](#)

En signant, j'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans ce document et m'engage à en signaler toute modification. Je certifie avoir été sollicité par TERRITORIA MUTUELLE pour déterminer mes besoins et exigences en matière de couverture prévoyance complémentaire afin de recevoir un conseil adapté à ma situation et à mon budget. J'ai reçu le document d'information sur le produit d'assurance et pris connaissance de la notice d'information et des statuts disponibles sur territoria-mutuelle.fr ou à la demande au 05 49 33 76 51. La collecte et la conservation de vos données personnelles est effectuée par TERRITORIA MUTUELLE afin d'assurer la gestion administrative et commerciale de votre dossier, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires qui encadrent votre contrat. Celles-ci sont transmises aux partenaires de gestion afin de mettre en œuvre l'ensemble de vos garanties. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en contactant notre délégué à la protection des données personnelles par mail à dpo@territoria-mutuelle.fr ou par courrier à TERRITORIA MUTUELLE - à l'attention du DPO.

POUR ADHERER c'est SIMPLE !

Si vous n'êtes pas adhérent à TERRITORIA mutuelle :

Pour connaître le montant de vos cotisations et pour un conseil personnalisé :

contactez votre conseiller spécialiste de la protection sociale : **05 49 33 76 51**

Puis

Retournez votre dossier d'adhésion par voie postale :

en utilisant l'enveloppe T préaffranchie disponible dans votre Kit adhésion

CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers en protection sociale sont à votre écoute et vous accompagnent dans le choix de vos garanties

05 49 33 76 51

demain@territoria-mutuelle.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

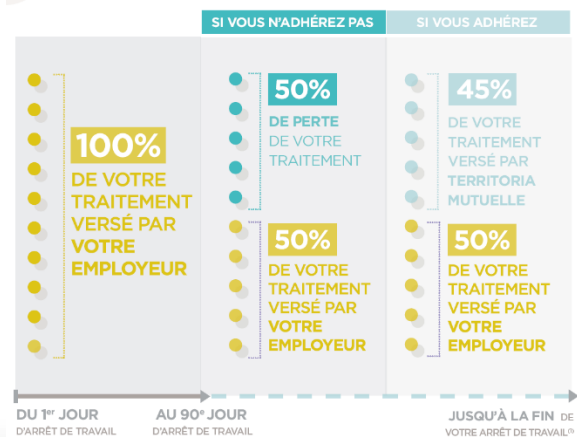
Après 3 mois d'arrêt de travail en maladie ordinaire, vous perdez

50%

de votre salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée.

En adhérant au contrat collectif souscrit par votre employeur, TERRITORIA MUTUELLE complètera votre perte de salaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?



(1) Dans la limite de 1 095 indemnités journalières versées.



N° du contrat : C_PREVCOL-01203
Souscripteur : CDG 33
Employeur : CDG 33

Date d'effet : 01/01/2020
Code apporteur : A001-00
Type de contrat : AO



BULLETIN D'ADHESION CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE

Nouvelle adhésion Modification de l'adhésion Date d'effet : 01

VOS INFORMATIONS

Civilité : Nom : Nom de naissance :

Prénoms :

Lieu de naissance : Date de naissance :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Union libre Veuf(ve) Divorcé(e)

Nombre d'enfants à charge : Téléphone fixe : Portable :

Email :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

N° de SECU :

VOTRE STATUT

Êtes-vous en arrêt de travail pour maladie ou accident, en temps partiel thérapeutique ou en congé maladie fractionné ? OUI NON

Filière : Préciser votre profession :

N° de matricule : Employeur :

Date d'entrée chez mon employeur : Catégorie : A B C

Vous êtes un agent : CNRACL Titulaire IRCANTEC Titulaire IRCANTEC Non-titulaire Autres

1 LISTE DES DOCUMENTS À RETOURNER

- Le bulletin d'adhésion, préalablement rempli et signé
- Copie de mon dernier bulletin de salaire
- La déclaration de santé, le cas échéant, la fiche de santé dans l'enveloppe CONFIDENTIELLE (dans le cas par exemple d'une adhésion après les 12 mois de la date d'effet du contrat collectif ou bien si vous êtes en arrêt de travail, temps partiel thérapeutique ou bien en congé maladie fractionné...)
- L'imprimé de désignation du ou des bénéficiaires en cas de décès UNIQUEMENT si vous adhérez à la garantie décès-PTIA (Perte totale et irréversible d'autonomie)



TERRITORIA MUTUELLE
20 Avenue Léo Lagrange
CS 79650
79061 NIORT CEDEX 9

(2) cocher la case correspondante

Page suivante ▶

2 CHOISISSEZ VOTRE GARANTIE

VOTRE GARANTIE OBLIGATOIRE

MAINTIEN DE SALAIRE

En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA MUTUELLE verse 95% du traitement mensuel net + de la nouvelle bonification indiciaire nette.

Vous avez la possibilité de couvrir la perte de votre régime indemnitaire

VOTRE COTISATION

arrondé à l'euro le plus proche

A PARTIR DE
12€/mois

Hors déduction de la participation employeur

VOS GARANTIES OPTIONNELLES

INVALIDITÉ

Si vous devenez invalide et que vous ne pouvez plus travailler, TERRITORIA MUTUELLE complète votre pension d'invalidité par une rente mensuelle dans la limite de 90% de votre traitement net. (si option souscrite).

A PARTIR DE
9€/mois

PERTE DE RETRAITE

En cas d'invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite (2). Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse un capital de 20 262€ (6 PMSS valeur 2019).

A PARTIR DE
5€/mois

CAPITAL DÉCÈS-PTIA

(perte totale et irréversible d'autonomie)

En cas de décès par maladie ou accident, TERRITORIA MUTUELLE verse un capital de 13 508€ (4 PMSS - valeur 2019).

A PARTIR DE
5€/mois

3 ADHÉRER, C'EST SIMPLE !



Retournez votre demande d'adhésion à TERRITORIA MUTUELLE dans l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe.

TERRITORIA MUTUELLE
20 Avenue Léo Lagrange
CS 79650
79061 NIORT CEDEX 9



Vos garanties prennent effet le 1^{er} du mois qui suit votre demande d'adhésion. Vos cotisations sont prélevées directement sur votre bulletin de paye.

^(*) Pour un agent percevant un traitement brut de 1400€/mois

(2) Valable également pour les agents IRCANTEC

Merci pour votre
écoute!